

FLASH INFO ISR

Avril 2023 — Numéro 69



ENVIRONNEMENT

Rapport du GIEC : la hausse des températures se poursuit mais des solutions existent

Le 20 mars, le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) a publié son 6^{ème} rapport d'évaluation. Celui-ci constituera la **base scientifique principale** pour le premier bilan mondial de l'Accord de Paris, qui aura lieu lors de la COP28 à Dubaï fin 2023. En résumé, ce rapport confirme i) l'accroissement de la **hausse des températures** globales, avec une décennie 2011-2020 historiquement chaude, ii) l'augmentation des **émissions de GES** (Gaz à Effet de Serre), iii) l'accroissement de la **vulnérabilité** des écosystèmes et des populations et iv) l'intensification des **impacts**. Selon le GIEC, les politiques en place fin 2020 conduiraient à un réchauffement global de **2,4°C à 3,5°C** d'ici à la fin du siècle par rapport à l'ère pré-industrielle. Mais l'espoir est permis en raison des nombreuses **solutions** existant, à condition bien sûr de les déployer plus **largement** et avec plus **d'intensité**. Parmi celles-ci : i) l'adaptation (agro-écologie – irrigation...) ii) des politiques ambitieuses (réduction GES – renouvelable - protection de la biodiversité et des écosystèmes ...) iii) la transformation systémique des secteurs du bâtiment, du transport, de l'énergie et de l'industrie, avec avant tout l'électrification (bas carbone) et l'efficacité énergétique, qui permettra d'initier un cercle vertueux de baisse de la demande. Toutes ces solutions indispensables pour atteindre la neutralité carbone en 2050 à laquelle les signataires de l'Accord de Paris se sont engagés nécessitent des capitaux importants ; et pour le moment le compte n'y est pas.

Green Deal européen : accord sur les énergies renouvelables et propositions pour riposter à l'IRA US

Energies renouvelables : après un an et demi de négociations, la révision de la directive Energies Renouvelables a été finalisée le 30 mars. Sa mesure phare relève les objectifs d'énergie renouvelable dans le mix énergétique en 2030, les passant de 32% à 42,5% de la consommation, soit quasi le double du niveau actuel (22%). Autre point d'importance pour la France, la reconnaissance de l'hydrogène bas carbone produit avec de l'électricité nucléaire comme énergie renouvelable.

Industrie : « Finie la naïveté, place à l'action ». En réponse aux mesures protectionnistes de l'Inflation Reduction Act des Etats Unis (IRA), la commission européenne a publié deux propositions de loi : le **Net Zero Industry Act** et le **Critical Raw Materials Act**. Ceux-ci visent plusieurs objectifs : i) Faciliter la décarbonation de l'industrie *via* la R&D des technologies d'avenir vertes, ii) Assurer le développement des acteurs *via* la sécurisation des chaînes d'approvisionnement en matières premières critiques iii) Favoriser la création d'emplois durables iv) Renforcer la compétitivité des entreprises européennes. Pour y parvenir, la commission propose la mise en place de procédures administratives simplifiées et accélérées, l'ajout de critères environnementaux dans les appels d'offre publics mais aussi la signature de partenariats avec des pays tiers pour assurer une partie de notre approvisionnement en respectant les standards européens sur l'environnement.

Sources : Les Echos - RSEDN



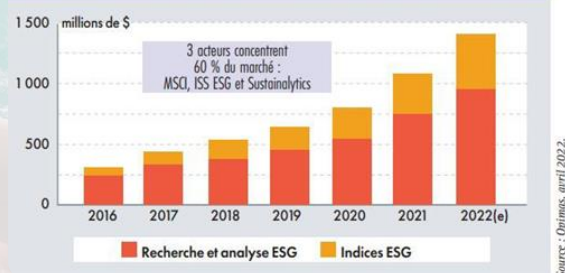
FINANCE DURABLE

La boîte de Pandore des données ESG

Avec l'accroissement des réglementations et des demandes de rapports périodiques (Article 29 Loi énergie climat – taxonomie – SFDR – Investissement durable etc...), les gestionnaires d'actifs recherchent de plus en plus d'**indicateurs extra financiers** Environnementaux Sociaux et de Gouvernance. Les agences de notations ne s'y sont pas trompées et profitent d'un marché en pleine explosion qui, en 2021 dépassait 1 milliard de dollars. Au sein des institutions financières l'ESG représente entre **10% et 20 % du budget** dédié à la donnée ; selon certains, si le budget consacré aux données, ESG reste encore inférieur à celui des données financières, il s'en rapproche et pourrait bientôt le rattraper.

Selon le cabinet Opimas, le marché des données ESG a progressé de **24 % par an** ces cinq dernières années. On compte désormais plus d'une **centaine de fournisseurs** de données et services ESG. Parmi les acteurs historiques on peut mentionner **Sustainalytics** (groupe Morningstar), **MSCI**, **Moody's ESG** (ex-Vigeo-Eiris) ou encore **ISS ESG** (ex-Oekom), qui fournissent également des données brutes, et souvent, des scores de controverses. A l'exception d'Ethifinance, ils sont très largement **anglo-saxons**. D'autres plus spécialisés se sont développés au fil du temps, comme le français **Carbone 4** ou le britannique **Trucost** (groupe S&P Global). Parmi les autres sources, les ONG telles que le **CDP** ou encore **Urgewald** sont aussi de la partie. Mais l'**hétérogénéité** des données entre les différents fournisseurs incitent certains acteurs à limiter les critères,

Un marché qui a dépassé le milliard de dollars en 2021



Source : Opimas, avril 2022.

à utiliser des fournisseurs intermédiaires spécifiques sur certaines thématiques, voire à développer en interne leur propre système d'analyse à partir de donnée brute.

A moyen terme, la donne pourrait changer avec la directive européenne **CSRD** (Corporate Sustainability Reporting Directive), qui entrera en vigueur à partir de 2025, et qui exigera un reporting beaucoup plus précis et normé des entreprises – même de taille limitée – sur un grand nombre d'indicateurs de durabilité. Elle devrait permettre d'harmoniser les indicateurs mais aussi de les fiabiliser : la directive prévoit en effet que les données de durabilité publiées par les entreprises soient auditées. Mais cela ne concerne que l'Europe. Les fournisseurs de data ont encore de beaux jours devant eux.

Source : Option Finance



Gouvernance

Nouvelles règles européennes sur les salaires

Dans l'ensemble de l'UE, l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes persiste et s'élève à environ **13%**, avec une forte disparité entre les États. Mais au cours de ces dix dernières années, cet écart n'a que très peu diminué. C'est dans ce contexte que le Parlement européen a adopté de nouvelles règles le 30 mars dernier : quand ce projet sera adopté, les entreprises devront fournir des informations permettant aux employés de mieux **comparer les rémunérations** et de souligner les écarts de salaire entre les hommes et les femmes. Ces outils de comparaison devront reposer sur des critères non genrés et inclure des systèmes **d'évaluation** et de **classification** des fonctions neutres du point de vue du genre. Pour la première fois, les droits des personnes « non binaires » ont été inclus dans le champ d'application des nouvelles règles. Ces mesures s'adressent également au processus de **recrutement**, en s'assurant que les avis de vacance et les intitulés de postes soient neutres et les recrutements menés de manière non discriminatoire. Si la déclaration des salaires révèle un écart de rémunération entre les genres **d'au moins 5%**, les employeurs devront procéder à une évaluation conjointe des salaires avec les représentants des employés. Les États membres devront mettre en place des **sanctions** efficaces, proportionnées et dissuasives, telles que des amendes, pour les employeurs qui enfreignent les règles.

Sources : Parlement Européen

Droits de vote double

C'est suffisamment inattendu pour être mentionné : le 26 mai prochain les actionnaires de **TotalEnergies** devront se prononcer sur la **suppression** des droits de vote double. En 2014 pour favoriser l'actionnariat de long terme, la loi française dite **Florange** avait donné des droits de vote double automatiques aux actionnaires détenant des titres depuis plus de deux ans. Si plusieurs entreprises avaient accepté, d'autres avaient dès 2015 proposé à leurs actionnaires de s'y opposer : Air Liquide, BNP Paribas, Capgemini, Crédit Agricole SA, GDF Suez, L'Oréal, Vinci, Renault, Unibail-Rodamco et Veolia. TotalEnergies de son côté avait maintenu ce droit. Pourquoi cette **volte-face** aujourd'hui ? Est-ce en raison du fort attachement des investisseurs ISR au principe «**une action-une voix**»? Probablement pas. Une des raisons pourrait être les résultats d'une récente **étude** américaine démontrant que les droits de vote double **découragent** les investisseurs étrangers, ou plus encore l'annonce récente d'**ISS**, agence de conseil en vote très influente auprès des **investisseurs anglo-saxons**, qui vient d'annoncer vouloir étendre à l'Europe continentale sa politique américaine sur les droits de vote inégaux. Et à partir de 2024, elle recommandera de voter **contre la réélection des administrateurs** dans les sociétés maintenant une structure de droits de vote inégaux, si la distorsion entre le vote et le pouvoir économique **dépasse 10%**.

Sources : Les Echos



EN BREF

◆ **La conférence des Nations unies sur l'eau** qui s'est tenue fin mars s'est achevée sur l'adoption du Programme d'action pour l'eau avec plus de 700 engagements et une **promesse de 300 milliards** de dollars. Le stress hydrique actuel dans de nombreuses régions du monde (nord de la Chine, Inde et Pakistan, pays du Moyen-Orient, ouest des Etats-Unis, Sahel) et l'aggravation de la pollution de l'eau douce par l'agriculture et l'industrie ne pourront qu'aboutir à des pénuries d'eau de plus en plus fréquentes et générales. Il est donc urgent d'agir sur la gestion de cette ressource vitale au même titre que pour le climat, la biodiversité ou l'énergie.

◆ **L'Allemagne**, qui bloquait la finalisation du Règlement européen mettant fin à la vente de véhicules thermiques neufs d'ici 2035 au sein de l'UE a finalement obtenu un accord. Ainsi, les véhicules à moteur à combustion pourront être immatriculés après 2035, s'ils utilisent exclusivement des carburants neutres en CO₂.

◆ **Teleperformance** : en novembre dernier, à l'issue d'une controverse en Colombie qui avait fait chuté le titre de 30%, le leader mondial des centres d'appels avait annoncé son retrait de l'activité de **modération des contenus les plus offensants**. Le groupe vient de revenir sur cette décision pour répondre à la **forte demande** de ses clients, en **accord** semble-t-il avec les partenaires sociaux. Le groupe s'engage à intensifier le recours à **l'intelligence artificielle** afin d'améliorer le **filtrage automatique** et à renforcer les programmes de **bien-être** physique et émotionnel. Cette information a toutefois été **sanctionnée par la bourse**.

◆ **Vinci et SNCF** : le président de Vinci Autoroutes a indiqué que les **panneaux solaires** installés le long des voies ferrées et des autoroutes exploitées par Vinci, pourraient totaliser une puissance de près de **5 gigawatts (GW) photovoltaïques**. 5 000 hectares de foncier seraient disponibles : 4 000 hectares le long des chemins de fer et 1 000 hectares sur le réseau Vinci Autoroutes. Le tout pour un investissement de 5 Md€. Il n'y a plus qu'à!



VOTRE CONTACT



Murielle HERMELLIN

Responsable ISR
Gérante de portefeuilles

[✉ Murielle.hermellin@bred.fr](mailto:Murielle.hermellin@bred.fr)



www.promepar.fr



www.linkedin.com/company/25263774

PROMEPAR AM est signataire de

